ETHIQUE

Présents :	MM. Claudian PHILIPPE – Denis LAMORILLE – Jean DENEUVILLE – Serge PAUCHET – Jean Luc BERNARD – Andr2 BARREZ –

REUNIONS des 21 septembre – 29 septembre et 14 décembre 2023

ENTRETIEN AVEC DES PRESIDENTS DE CLUBS

▪ Suite à l'entretien lors de précédentes commissions, des présidents du club de FREVENT (le 21 septembre 2022) et de deux clubs voisins (le 29 septembre 2022), la commission a souhaité inviter le président du club de BOUBERS le 14 décembre 2022 pour échanger avec lui sur certains problèmes survenus avec ces clubs voisins.
▪ Le président s'étant fait excuser c'est Monsieur **PRUDHOMME Jean Marc** qui a été reçu.
▪ Lors de nos échanges, celui-ci nous a expliqué avec lettres à l'appui de nombreux parents, que les joueurs partis l'avaient fait pour diverses raisons toutes motivées.
Il en a résulté un trop grand nombre de mutés dans une catégorie ce qui pose problème.
▪ La commission a évoqué aussi d'autres sujets notamment sur des articles dans un certain journal local ainsi que sur les réseaux sociaux et elle a souligné qu'elle restera vigilante à ce que tout cela ne se reproduise plus.

REUNION du 9 novembre 2023

MATCH NOYELLES LES VERMELLES / AS SAILLY-LABOURSE U14 D4 DU 17 SEPTEMBRE 2022

▪ Suite à l'arrêt de la rencontre, la commission a souhaité rencontrer l'arbitre de la rencontre **Monsieur Ilann DUCROCQ, Monsieur Frédéric BELICKI** et **Monsieur Jonathan HU** du club de **NOYELLES les VERMELLES** ainsi que **Messieurs Quentin POLLET** et **Christophe FACON** et **Madame Cindy LETENDART**- Présidente - du club de SAILLY LABOURSE.
▪ Lors de ces entretiens, il s'est avéré que malheureusement les personnes convoquées n'étaient pas celles incriminées sur la feuille de match.
En effet, le joueur ayant proféré des insultes sur l'arbitre U15 avait changé de maillot lors de la mi-temps.
▪ De plus, la personne ayant refusé de sortir son joueur suite aux insultes n'était pas sur la feuille de match et l'éducateur inscrit sur celle-ci n'avait pas eu son mot à dire.
▪ En conséquence, la personne non inscrite sur la feuille de match a été exclu du club de SAILLY LABOURSE.

▪ La commission a cependant regretté de ne pas avoir été prévenue lors de la réception de ces invitations, des modifications et faits concernant les personnes sur la feuille de match.
▪ Elle a cependant voulu récompenser l'arbitre du match pour s'être déplacé et avoir agi avec bon sens en arrêtant la rencontre, et aussi le joueur Quentin POLLET qui s'était déplacé avec sa mère alors que ce n'était pas lui qui était l'auteur des insultes.
▪ Les récompenses offertes par le district Artois ont été données à Madame LETENDART pour leur distribution.

REUNIONS des 18 et 25 janvier 2023

Présence lors de la réunion du 18 janvier de Monsieur Makhloufi REBATTACHI (CTD PF) et pour celle du 25 janvier de Monsieur Antoine VANNIEUWENHUYSE (CTD DAP).

MATCH U13 D4 DU 20 OCTOBRE 2022 : OS ANNEQUIN / AFC LIBERCOURT

Motif : Insultes de parents, éducateurs et joueurs entre les deux clubs.

▪ L'éducatrice de LIBERCOURT, Madame Marine LEMAITRE s'étant excusée, la commission a reçu l'éducateur d'ANNEQUIN, Monsieur Mathieu BARTHELEMY qui nie avoir proféré des insultes envers les joueurs du club adverse et qu'il n'a pas forcément entendu d'autres propos de ses joueurs ou des parents.
▪ Une lecture a été faite du courrier du club de LIBERCOURT qui ne tient pas le même langage et qui a même émis l'hypothèse de ne pas recevoir l'équipe d'ANNEQUIN.
▪ La commission a contacté Madame LEMAITRE afin d'avoir plus d'explications concernant ces faits. Celle-ci n'a fait que confirmer le courrier que la commission avait reçu.
▪ De ce fait, la commission restera vigilante à l'avenir si de tels faits se reproduisaient.

MATCH U13 D3 DU 5 NOVEMBRE 2022 : US COURCELLES / AS COURRIERES

Match arrêté suite à des propos déplacés d'un parent qui ont occasionné une réponse d'un parent adverse, ce qui a entrainé l'arrêt du match décidé par les deux éducateurs que nous avons reçus et qui étaient désolés de la situation.
▪ Il se pose, là encore le problème de la gestion de certains parents sur le bord du terrain.

MATCH U11 D4 DU 12 NOVEMBRE 2022 : ES ANGRES / FC ESTEVELLES

▪ Lecture des deux courriers des deux clubs concernés suite à un coup porté par un joueur d'ANGRES.
▪ La commission a écouté les deux éducateurs et le joueur incriminé accompagné de son père et il s'avère que lors de ce match certains faits ont été répréhensibles, notamment l'entrée d'un parent sur le terrain durant le match mais aussi la réaction du joueur d'ANGRES qui a été excessive mais celui-ci s'est justifié car il avait subi de nombreuses fautes et il a eu ce geste d'énervement mais en aucun cas c'était un coup de poing.
▪ Suite à cela l'éducateur du club d'ANGRES a sanctionné le joueur.
▪ La commission a de nouveau rappelé le rôle important des éducateurs et aussi le comportement de certains parents qui nuisent au football à effectif réduit qui, faut-il le rappeler n'est pas une compétition.

MATCH U13 D4 DU 19 NOVEMBRE 2022 : FC VERQUIGNEUL / AJ RUITZ

▪ La commission a reçu la joueuse de VERQUIGNEUL qui a donné un violent coup à une joueuse du club de RUITZ.
▪ Cette joueuse du club de VERQUIGNEUL s'est excusée pour son comportement et elle a été sanctionné par son club avec des taches à faire au sein de celui-ci.
Il s'agit d'un acte isolé de cette joueuse lors d'un match qui s'était déroulé correctement comme l'a signalé le père de la joueuse agressée et qui est aussi le président du club de RUITZ.
▪ Par contre lors de cette rencontre, sur la feuille de match, certaines indications n'étaient pas bonnes : comme celle de l'arbitre du match dont le nom sur la feuille ne correspondait pas.
▪ La commission a donc rappelé au club de VERQUIGNEUL et à son président présent, que tous les noms inscrit sur la feuille de match devaient être ceux des personnes effectivement présentes sur le terrain.
▪ La commission a décidé de transmettre à la commission de discipline le dossier concernant Madame VANINS Maddy de VERQUIGNEUL pour suite à donner.

MATCH U11 D3 DU 19 NOVEMBRE 2022 : US BILLY BERCLAU / AFC LIBERCOURT

▪ La commission a reçu les deux éducateurs concernés qui ont expliqué chacun le déroulement du match, qui était certes engagé mais toujours dans le bon esprit et sans agressivité excessive.
▪ Malheureusement, le comportement de parents a encore une fois, fait dégénérer la rencontre avec des propos insultants envers l'arbitre de la part de certains parents et notamment d'un parent de LIBERCOURT qui suite à ce match a été convoqué par le club et l'éducateur afin que celui-ci ne récidive pas.
▪ La commission a apprécié les échanges entre les deux éducateurs.

MATCH U13 D3 DU 19 NOVEMBRE 2022 : SCF ACHICOURT / SC SAINT NICOLAS

▪ L'éducateur du club d'ACHICOURT, Monsieur DELENGAIGNE s'étant excusé, la commission a souhaité l'inviter lors de sa prochaine réunion dont la date reste à fixer.

MATCH U13 D4 DU 14 DECEMBRE 2022 : AFC LIBERCOURT / AAE EVIN

▪ Les deux éducateurs ont été invités ainsi que Monsieur ZOULOUTI arbitre assistant de ce match qui lui ne s'est pas présenté devant la commission et ceci sans excuses. Aussi son dossier sera transmis à la commission de discipline pour suite à donner.
▪ L'éducateur d'EVIN s'est excusé et seul celui de LIBERCOURT était donc présent.
▪ Une lecture de la lettre du club de LIBERCOURT a été faite avec des faits de menaces sur l'arbitre du match par l'arbitre assistant du club d'EVIN qui a même pénétré sur le terrain ce qui a entrainé l'arrêt du match.

MATCH U13 D2 DU 12 NOVEMBRE 2022 : AS COURRIERES / FC MONTIGNY

▪ Ce dossier a été traité par la commission de discipline
▪ En conclusion, il en résulte qu'il existe de trop nombreux faits d'indisciplines ou de propos déplacés voire injurieux surtout de la part de personnes autour des terrains et que ceux-ci sont en très forte augmentation surtout dans le football à effectif réduit. Ainsi le comité directeur a décidé que tous les faits de discipline seront traités en discipline sans être envoyés en éthique avec possibilité de suspensions et d'amendes mais aussi que lorsque des problèmes se posent autour de ces terrains, la police des terrains sera effective avec là aussi des risques d'amendes.

▪ Il devient urgent de réagir tous ensemble à ces faits qui sont intolérables dans le football et surtout dans le football à effectif réduit qui nous le rappelons a pour vocation l'éveil, l'initiation à la pratique du football et qui vise à donner dès le plus jeune âge, une éducation sportive basée sur la politesse, le respect et le fair-play.

Le Président de la Commission :
Jean DENEUVILLE.

Le Secrétaire de la Commission :
Denis LAMORILLE.